Nations Unies A/INF/58/4/Rev.2*

Assemblée générale

Distr. générale
1er décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Programme de travail de l'Assemblée générale

Calendrier des séances plénières

Note du Président de l'Assemblée générale

1. On trouvera ci-après le programme de travail et le calendrier révisés des séances plénières de l'Assemblée générale. Le calendrier d'examen d'autres points de l'ordre du jour figurera dans des additifs au présent document.

Date	*Point de l'ordre du jour*
Lundi 1er décembre, après-midi; **mardi 2 décembre**, matin et après-midi; et **mercredi 3 décembre**, matin	Question de Palestine [38] La situation au Moyen-Orient [37]
Vendredi 5 décembre Matin	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [28]; Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre [40 f)] : débat commun
Lundi 8 décembre Matin	Rapports de la Première Commission
Après-midi	Rapports de la Sixième Commission
	Les technologies de l'information et des communications au service du développement [49]
Mardi 9 décembre Matin	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [19]
	Rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

03-63281* (F) 011203 011203

Date	*Point de l'ordre du jour*
Mercredi 10 décembre	Cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [48] : attribution des prix de 2003 relatifs aux droits de l'homme; Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne [117 d)] : dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

2. L'inscription sur la liste des orateurs pour les points dont la liste est donnée dans le présent document est ouverte. Les orateurs seront inscrits dans l'ordre dans lequel leurs demandes seront reçues. Pour s'inscrire, appeler le 963-5063.

3. Il est rappelé aux représentants qu'ils doivent déposer leurs projets de résolution suffisamment à l'avance pour que les États Membres aient le temps de les examiner. Dans le cas des projets de résolution ayant des incidences sur le budget-programme, il faudra aussi prévoir un temps suffisant pour que le Secrétaire général puisse déterminer ces incidences et que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission puissent les examiner avant que l'Assemblée générale se prononce sur les projets de résolution.